



ATELIER RÉGIONAL

**PROMOUVOIR UNE SYNERGIE CITOYENNE OUEST-AFRICAINE POUR LA
TRANSPARENCE ET L'ÉQUITÉ DANS LA GESTION ET LA REDISTRIBUTION
DES RESSOURCES DES INDUSTRIES EXTRACTIVES**

29 - 30 novembre 2022, Île de Gorée - Dakar, Sénégal

DOCUMENT DE SYNTHÈSE



FORD
FOUNDATION



SOMMAIRE

1. Introduction	4
2. Analyse contextuelle	5
3. Rappel des objectifs de l'atelier.....	6
3.1. Objectif général	6
3.2. Objectifs spécifiques.....	6
4. Résumé des points saillants	6
4.1. Conclusions majeures sur les communications suivies de discussions portant sur la gestion des revenus issus du secteur extractif.....	6
4.2. Forces et faiblesses de l'utilisation des revenus	7
4.3. Résultats remarquables des travaux sur la gouvernance inclusive du secteur extractif.....	8
4.4. Points saillants des communications et discussions sur la reconnaissance juridique du droit des peuples sur les ressources extractives.....	9
5. Recommandations majeures	10
5.1. Aux Etats	10
5.2. Aux entreprises extractives	10
5.3. A l'ITIE	10
5.4. Aux Organisations de la société civile.....	10
5.5. Aux communautés	11
Conclusion	11
Déclaration de Gorée	12
Annexes	15
Liste des participants.....	15
Agenda de l'atelier.....	16

1. INTRODUCTION

L'image de l'Afrique, longtemps écornée par de nombreux préjugés connaît aujourd'hui une évolution sensible. L'Afrique est au centre des enjeux géostratégiques et suscite beaucoup d'espoir. Parlant de l'Afrique, François Hollande affirme « *Elle est aussi une terre d'avenir pour l'économie mondiale. (...). La qualité de son agriculture, ses ressources naturelles, ses richesses minières recèlent des possibilités immenses et encore largement inexploitées.* » (François Hollande, extrait de son discours de Dakar, 2012).

C'est dans cette logique qu'il faut analyser l'intérêt majeur des industries extractives pour le continent africain. Le fort engagement aussi bien des puissances occidentales que des pays émergents sur le continent africain est devenu beaucoup plus d'ordre économique (notamment aux ressources naturelles) qu'idéologique ou toute autre considération.

La place de l'Afrique a connu une nette évolution dans les relations internationales. Ce continent suscite un intérêt grandissant du fait notamment de ses ressources naturelles. L'Afrique est un continent très vaste, dont la superficie est estimée à 30 millions de km². Elle abrite environ 30% des réserves minérales mondiales. A ces ressources naturelles s'ajoute sa production de plus en plus croissante en pétrole, gaz et pétrole.

« L'Afrique dispose d'environ 100 milliards de barils de réserves prouvées, soit 10% des réserves mondiales et produit environ 10 millions de barils par jour. Contrairement à d'autres zones riches en hydrocarbures d'Asie, du Moyen-Orient, et d'Amérique centrale, le sous-sol africain demeure sous-exploré. L'Afrique subsaharienne compte une quinzaine de pays producteurs de pétrole et un nouveau pays rejoint le club presque tous les deux ou trois ans » (Xavier Harel).

L'Afrique de l'Ouest est une des régions du continent les plus riches en ressources extractives. Le Nigeria est le premier pays exportateur de pétrole en Afrique. Les importantes découvertes pétrolière et gazière au Sénégal font de ce nouveau venu sur l'échiquier pétrolier et gazier un hub en hydrocarbures.

Une bonne gouvernance des ressources naturelles et une utilisation transparente et efficiente des revenus qui en sont issus peuvent largement contribuer à améliorer le développement des pays de l'espace ouest africain. A la lumière de ce qui précède, le Gorée Institute, avec l'accompagnement de la Fondation FORD, a mis en œuvre avec succès un projet de deux ans soutenus par la Fondation Ford visant à favoriser une distribution juste et équitable des revenus générés par les secteurs minier et pétrolier au Sénégal. Les résultats positifs de ce projet ont justifié la nécessité de solliciter un soutien supplémentaire de la part de la Fondation Ford afin de proposer des moyens plus innovants de partager l'expérience, les leçons apprises et les modèles de bonnes pratiques du Sénégal à d'autres pays (Nigeria, Côte d'Ivoire, Sierra Léone, Guinée et Ghana) qui se trouvent à des stades différents de la gestion des ressources naturelles. Il s'agit en partie de favoriser l'équité, la transparence, la responsabilité et la durabilité dans la gouvernance des ressources naturelles dans d'autres pays qui sont également confrontés à de sérieux défis en matière de distribution équitable des ressources minérales en Afrique de l'Ouest.

2. ANALYSE CONTEXTUELLE

Le Gorée Institute a mis en œuvre avec succès un projet de deux ans soutenus par la Fondation Ford visant à favoriser une distribution juste et équitable des revenus générés par les secteurs minier et pétrolier au Sénégal. Ce projet a été gratifiant en raison de sa contribution aux fonctions de surveillance, de contrôle de conformité et de supervision des institutions étatiques, ainsi que de la richesse des connaissances, des leçons apprises et des bonnes pratiques documentées tout au long de la mise en œuvre du projet au Sénégal. Les résultats positifs de ce projet ont justifié la nécessité de solliciter un soutien supplémentaire de la part de la Fondation Ford afin de proposer des moyens plus innovants de partager l'expérience, les leçons apprises et les modèles de bonnes pratiques du Sénégal à d'autres pays qui se trouvent à des stades différents de la gestion des ressources naturelles. Il s'agit en partie de favoriser l'équité, la transparence, la responsabilité et la durabilité dans la gouvernance des ressources naturelles dans d'autres pays qui sont également confrontés à de sérieux défis en matière de distribution équitable des ressources minérales en Afrique de l'Ouest.

Ce qui précède implique que ce projet de deux ans s'inscrit dans le prolongement d'un soutien antérieur de la Fondation Ford, avec la nécessité de se concentrer sur une manière plus innovante de mener des échanges d'expériences croisées dans d'autres pays.

Le projet soutenu par la Fondation Ford est le résultat d'une étude menée par l'Institut Gorée entre 2013 et 2015 sur le thème de la « mauvaise gouvernance des ressources naturelles » en Sierra Leone, en Guinée-Conakry, au Libéria et en Côte d'Ivoire, qui a révélé les défis complexes de la mauvaise gouvernance des ressources naturelles et a également révélé que les connaissances et les exemples de bonnes pratiques dans la gestion des ressources naturelles sont limités dans le contexte africain.

Toutefois, elle a également justifié la nécessité de s'attaquer au problème de manière durable par le biais d'un processus axé sur le partenariat, et de s'appuyer sur les connaissances existantes, l'expérience, les enseignements tirés et les bonnes pratiques à partager entre les pays à différents stades de la gestion des ressources naturelles, avec une référence particulière aux mécanismes de réglementation.

Les résultats de l'étude ont également révélé le manque de transparence et de responsabilité dans la gestion des revenus générés par le secteur extractif, menaçant ainsi la récurrence de l'instabilité politique dans des pays qui ont déjà connu des décennies de conflit ; tandis que les pays qui ont récemment commencé à bénéficier du pétrole et du gaz, notamment le Sénégal et le Ghana, ont également commencé à connaître des défis de gouvernance des ressources naturelles et des menaces pour la sécurité humaine. Il est apparu que les ressources naturelles ne semblent pas être des facteurs de changement immédiats ou des facteurs économiques fiables dans certains de ces pays d'Afrique de l'Ouest en raison du manque de transparence et de gestion responsable des revenus générés par l'extraction qui tendent à servir des agendas politiques à court terme, au détriment de la stabilité économique à moyen et long terme.

3. RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER

3.1. Objectif général

Il s'agit d'un événement de dialogue intellectuel et politique stimulant destiné à fournir une plateforme pour partager des expériences, discuter des idées, examiner les lacunes et les défis politiques, et réfléchir en profondeur à une solution africaine commune au problème africain du point de vue de la société civile.

De cet objectif général découlent les objectifs spécifiques ci-dessous :

3.2. Objectifs spécifiques

- Présenter les résultats d'une étude comparative croisée sur l'expérience de partage des ressources naturelles, l'examen des réglementations et des politiques en matière de ressources naturelles, ainsi que la cartographie et l'analyse des parties prenantes et des acteurs opérationnels dans les États cibles d'Afrique de l'Ouest ;
- Brainstorming sur la manière d'influencer une distribution juste et équitable des revenus générés par l'extraction des ressources naturelles dans les pays cibles d'Afrique de l'Ouest ;
- Examiner les arguments intellectuels, les débats politiques, les leçons apprises et les modèles de meilleures pratiques sur la manière de gérer la distribution des ressources générées par le secteur extractif en tenant compte des conflits et des droits de l'homme ;
- Stimuler et orienter le débat vers la formulation de recommandations adaptées aux acteurs étatiques, non étatiques et régionaux sur ce qui doit être fait et sur la manière de combler les lacunes et de relever les défis identifiés dans le cadre de leurs mandats institutionnels respectifs;
- Fournir une occasion de cultiver un engagement fort des parties prenantes en faveur d'un partenariat et d'un engagement collaboratif afin de favoriser un programme commun visant à encourager une gestion efficace de la gouvernance des ressources naturelles.

4. RÉSUMÉ DES POINTS SAILLANTS

Cette note de synthèse présente les principales observations tirées des communications suivies de discussions sur les études menées au Sénégal, au Nigeria, en Sierra Léone, en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Ghana sur la transparence et l'équité dans la gestion et la redistribution des ressources des industries extractives.

Les principaux résultats révèlent des enjeux et défis similaires de développement des pays ciblés et une non-linéarité des dynamiques sur certains aspects de leur gouvernance extractive.

4.1. Conclusions majeures sur les communications suivies de discussions portant sur la gestion des revenus issus du secteur extractif

A travers la restitution des études, il apparaît que dans tous les pays ciblés, le cadre juridique et législatif de la gouvernance des ressources naturelles fait régulièrement l'objet de relecture et des

textes consolidants sont parfois adoptés pour renfoncer la transparence et la gestion inclusive. A titre d'exemple, le Sénégal a adopté, le 19 avril 2022, la loi n°2022-09 portant répartition et à encadrement de la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures. En 2018, la Sierra Leone adopte une loi sur les revenus des industries extractives. Ladite loi vise à rationaliser les taxes et les prélèvements sur les industries extractives et à soutenir les efforts de mobilisation des recettes par l'harmonisation et la consolidation du régime fiscal du secteur extractif.

Dans les discussions, les participants ont retenu que l'équité n'est pas de partager les revenus aux différentes collectivités pour que chacune s'en sorte avec des miettes, mais plutôt de financer des investissements structurants qui profitent à toutes les communautés telle que la construction d'hôpitaux, d'écoles, d'Universités. Les revenus issus des ressources naturelles doivent servir au financement de projets de développement, mais non au partage.

Et au-delà du partage des revenus, nous avons débattu sur l'urgence pour nos Etats d'aller vers la transformation des ressources naturelles. Toutefois, le débat sur cette question a mis en lumière l'urgence d'aller par-delà la polémique sur les revenus, quoique intéressante, mais de s'interroger davantage sur les pertes financières de nos Etats en termes d'exonération fiscale, des systèmes de contournement des multinationales, etc.

Nous avons aussi passé en revue, à la lumière de nos expériences personnelles, l'insuffisance de connaissance des communautés locales de leurs droits. Sur ce, les participants recommandent un accompagnement des communautés locales par les organisations de la société civile.

4.2. Forces et faiblesses de l'utilisation des revenus

- **Force**

Au Ghana, en Sierra Leone et au Sénégal, la constitutionnalisation du droit des peuples sur les ressources naturelles et le suivi des dépenses par le Comité national de l'ITIE au Sénégal et en Sierra Leone sont salutaires.

L'acceptation, en Sierra Leone, des coutumes et lois locales dans la gestion et la ventilation des revenus ainsi que les importants efforts consentis pour construire un consensus national au Ghana se révèlent être des dimensions positives.

Enfin, le Nigéria a réussi à préserver l'unité de la Fédération en mettant en place un système pertinent de partage des revenus malgré la récurrence de ses soubresauts sociaux, politiques et sécuritaires.

- **Faiblesse**

Dans le registre des faiblesses de la répartition et l'utilisation des revenus issus des ressources naturelles, on peut retenir une rapide augmentation de la dette, au Ghana, qui annihile les effets positifs de la discipline budgétaire ainsi qu'une absence de mécanismes d'approbation parlementaire au Nigéria.

4.3. Résultats remarquables des travaux sur la gouvernance inclusive du secteur extractif

La photorestitution des recherches et le débat qui s'en est suivi révèlent l'effectivité de la gouvernance inclusive des ressources extractives dans tous les pays composant le champ d'étude. Pratiquement toutes les catégories concernées par le secteur extractif (Etat, organes de contrôle et de bonne gouvernance, Organisations de la société civile, partenaires techniques et financiers, industries extractives, communautés, etc.) y sont associées. Au Ghana, le Parlement est chargé de l'approbation finale des accords pétroliers. Dans la gestion du secteur pétrolier et gazier nigérian, le Ministère des ressources pétrolières a le mandat général d'y formuler des politiques et de superviser leur mise en œuvre. Au Sénégal, le Ministère chargé des finances joue un rôle déterminant. Il peut commanditer toute étude ou contrôle sur la gestion des fonds.

Dans les discussions, les participants ont noté avec intérêt que la Sierra Léone s'excellait dans l'implication des communautés dans la gouvernance extractive à l'instar du Conseil des chefs suprêmes et des Conseils de ville. Le Ghana fait également des efforts à cet effet avec la représentation à tour de rôle des autorités coutumières et religieuses de toutes confessions confondues au sein du Comité de l'intérêt public et de la responsabilité.

Les participants ont également constaté l'adhésion du Sénégal, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Nigeria et de la Sierra Léone à l'ITIE dont la mission est « d'œuvrer pour la transparence et la redevabilité dans la gestion du secteur extractif en vue de promouvoir le développement durable ». Des Organisations de la société civile comme la coalition PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ et l'Open society initiative for west africa (OSIWA) militant pour la transparence dans la gouvernance extractive s'activent dans de nombreux pays de la sous-région dont ceux du cadre d'étude.

Au cours des échanges, les participants ont fortement adhéré à l'initiative de mise en place d'une plateforme mobilisant des ONG et individualités de la sous-région intervenant dans le secteur extractif. Cette plateforme aura pour mission de contribuer à travers des réflexions et plaidoiries à la gestion transparente et équitable des revenus issus des ressources naturelles.



4.4. Points saillants des communications et discussions sur la reconnaissance juridique du droit des peuples sur les ressources extractives

es travaux ont démontré le bond qualitatif réalisé par l'essentiel des pays du cadre en consacrant la propriété juridique des peuples sur les ressources naturelles. A titre illustratif, la Constitution du Sénégal consacre en son Article 25-1 que « Les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie (...) ».

Les participants se sont interrogés sur la pertinence de la constitutionnalisation des droits des peuples sur les ressources naturelles alors que celles-ci sont attribuées à des multinationales pour des décennies. C'est beaucoup plus inquiétant si nous savons que ces multinationales ne sont pas des philanthropes, mais elles sont plutôt dans une logique de recherche de capitaux.

Les participants ont pu constater l'absence de reconnaissance juridique du droit des populations sur les ressources naturelles en Côte d'Ivoire. Dans le nouveau Code forestier ivoirien (Loi n°2014-427 du 14 juillet 2014 portant Code forestier), il est indiqué de manière formelle en son Article 43 que : « Les droits d'usage forestier ne s'étendent pas au sous-sol » et dans l'article 77 que : « Les communautés rurales, propriétaires de forêts, exercent leur droit de propriété sur les produits de toute nature, à l'exception des produits miniers [...] ». Comme on le voit donc, seul l'Etat a un droit nettement établi sur les ressources du sous-sol.

Les études réalisées dans les pays concernés laissent constater que l'exploitation des ressources extractives engendrent parfois des conflits sociaux entre l'Etat et les communautés locales ou entre celles-ci et les industries extractives. Le secteur minier en Côte d'Ivoire induit, un peu partout, des conflits sociaux, largement liés à la non reconnaissance des droits fonciers des communautés. Néanmoins, par-delà certains conflits sociaux, il est constaté des efforts des industries extractives en faveur des communautés locales dans le cadre de la RSE. Au Sénégal, notamment à Sabadola, les populations vont être déplacées dans un nouveau site entièrement bâti par une société extractive. Sabadola est la seule localité au Sénégal qui dispose d'une ambulance pour 3000 hbts et n'abrite aucun abri provisoire.



5. RECOMMANDATIONS MAJEURES

5.1. Aux Etats

- Renforcer le cercle de dialogue et de négociation, de repenser les méthodes de vulgariser davantage les directives relatives au secteur extractif ;
- S'assurer de la transparence dans les processus d'indemnisation et de la démarche inclusive en faveur des communautés, notamment des femmes, dans le cadre des négociations ;
- S'assurer de l'efficacité de l'utilisation des fonds alloués aux collectivités locales pour réaliser des projets de développement nationaux inclusifs, et profitant à l'ensemble des territoires.
- Élaborer des politiques, des cadres réglementaires et des programmes qui favorisent les femmes, afin que soient éliminés les obstacles socio-économiques et culturels qui les empêchent de participer pleinement aux activités du secteur extractif et de bénéficier aux avantages qu'il offre sur le plan économique.

5.2. Aux entreprises extractives

- Promouvoir des pratiques d'exploitation responsable des ressources pétrolière et gazière dans le respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ;
- S'impliquer à mener leurs activités dans le respect des lois nationales et internationales tout en développant une démarche efficace fondée sur le renforcement des capacités en prévention et résolution de conflits au sein des communautés.

5.3. A l'ITIE

- Prendre des mesures pour s'assurer de la transparence dans la gouvernance ainsi que de la redevabilité ;
- S'assurer de la fiabilisation des données contenues dans les rapports ITIE ; ses rapports publiés chaque année pourraient considérablement aider la société civile, car ils fournissent des éléments qualitatifs importants pour un plaidoyer.

5.4. Aux Organisations de la société civile

- Inviter les États de l'Afrique de l'Ouest à harmoniser leur cadre législatif et réglementaire pour une meilleure redistribution des revenus issus du secteur minier, pétrolier et gazier
- Préparer les communautés à la réception des fonds et qu'elles s'approprient des mécanismes de gestion des fonds alloués afin d'être des acteurs de mise en œuvre.
- La société civile joue un rôle capital, surtout dans les initiatives de lobbying, de plaidoyer, de dialogue inclusif et de concertation avec les populations.

5.5. Aux communautés

- Utiliser les allocations provenant des ressources extractives pour des politiques structurelles de développement communautaire ;
- Connaître leurs droits et obligations vis-à-vis de l'Etat et des compagnies extractives ;
- Interagir avec les acteurs de la société civile pour une meilleure connaissance de leurs droits.

CONCLUSION

Les revenus issus du secteur extractif sont des fonds spéciaux en ce sens qu'ils peuvent contribuer à améliorer considérablement la qualité de vie des populations dont la propriété sur les ressources naturelle est constitutionnalisée dans plusieurs pays ciblés. Une utilisation transparente et efficace des revenus pétrolier, gazier et minier peut servir à la réalisation de projets structurants de développement. Sous ce rapport, l'idée de création d'une plateforme de partenariat, de réflexion et de plaidoirie regroupant des organisations de la société et des individualités évoluant dans le secteur extractif emporte l'adhésion de tous les participants du colloque. Néanmoins, une gouvernance opaque peut plomber cette ambition de décollage économique et rendre ai profiter aux populations de profiter grandement des fruits de leur « bien ».

Dans le souci de réduire les risques de mauvaise gouvernance des ressources extractives, les Etats renforcent leur cadre juridique et législatif et associent, dans une logique de démarche inclusive, plusieurs acteurs étatiques et non étatiques à leur gestion.



DÉCLARATION DE GORÉE



Déclaration de Gorée sur la gestion et la redistribution des revenus des ressources extractives

Du 29 au 30 novembre 2022, des acteurs de la société civile et des chercheurs de la SIERRA LEONE, du NIGERIA, du GHANA, du SÉNÉGAL, de la CÔTE D'IVOIRE et de la GUINÉE se sont réunis sur l'île de Gorée à l'initiative de Gorée Institute pour approfondir les réflexions pour des actions collectives visant à améliorer la gouvernance des ressources extractives.

Les participants se réjouissent de l'objet de la rencontre qui est de promouvoir une synergie citoyenne ouest africaine pour la transparence et l'équité dans la gestion et la redistribution des revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles. La rencontre a permis de partager les rapports de deux études réalisées par Gorée Institute, dont une "étude comparative croisée sur le partage d'expériences en matière de ressources naturelles" ; et un examen des réglementations et des politiques en matière de ressources naturelles".

Les rapports d'étude présentés ont été discutés pendant deux jours afin de faire état des bonnes pratiques et des défis persistants en matière de législation, de réglementation et de participation communautaire dans les pays susmentionnés.

Les participants ont reconnu les efforts des Etats et des institutions régionales dans le sens de renforcer le cadre juridique, institutionnel ainsi que les outils de gouvernance des ressources naturelles.

Les participants ont noté qu'il était essentiel de placer les communautés au cœur de la formulation des politiques, de la mise en œuvre des stratégies, du suivi et de l'évaluation participatifs.

Pour la consolidation des acquis et de l'élargissement des impacts des politiques publiques sur le bien-être des populations, les participants ont appelé à :

1. Travailler au quotidien pour appuyer les initiatives susceptibles d'améliorer la gouvernance des ressources extractives ;
2. Contribuer à la création d'une synergie citoyenne régionale pour améliorer les mécanismes de mobilisation des ressources, de gestion et de durabilité des effets ;
3. Restituer les différentes propositions de cet atelier dans leurs organisations respectives afin de les mobiliser en faveur de la synergie citoyenne régionale en perspective ;
4. Appuyer les efforts des structures exécutives et consultatives résultant de l'atelier régional;
5. Soutenir les initiatives de plaidoyer pour intégrer les recommandations dans les politiques publiques ;

6. Travailler avec les organisations existantes et coalitions d'OSC existantes tant à l'échelle nationale que régionale travaillant sur la gouvernance des ressources naturelles
7. Travailler à la mise en place d'une plateforme de plaidoyer en Afrique de l'Ouest sur la gouvernance des ressources naturelles.
8. Prévoir une plateforme ou un indice de contrôle de bonne exécution du plan de gestion environnementale et sociale des localités désignées comme zone impactée ou affectée par l'étude d'impact environnementale des compagnies extractives.
9. Inviter les États de l'Afrique de l'Ouest à harmoniser leur cadre législatif et réglementaire pour une meilleure redistribution des revenus issus du secteur minier, pétrolier et gazier.

Gorée, le 30 novembre 2022

Liste des organisations qui ont participé à la rédaction et validation de la déclaration

Organisations	Pays
Friends of the Nations	Ghana
Ghana Integrated Aluminum Development Corporation (GIADEC)	Ghana
Centre for Democracy and Human Rights (CDHR)	Sierra Leone
Campaign for Good Governance (CGG)	Sierra Leone
Women in Extractives (WIE) / Centre for Transparency Advocacy	Nigéria
ITIE Nigeria	Nigéria
Observatoire Guinéen Mines et Métaux (OGMM)	Guinée
Association Guinéenne pour la Transparence (AGT)	Guinée
Centre de Consultance et d'études (CCE)	Guinée
Comité de Développement Local Minier	Côte d'Ivoire

Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP)	Sénégal
Cabinet RCL	Sénégal
Citoyens Actifs pour la Justice Sociale (CAJUST)	Sénégal
ONG la lumière	Sénégal
Action pour la Justice Environnementale (AJE)	Sénégal
Observatoire de Suivi des Indicateurs de Développement Economique en Afrique (OSIDEA)	Sénégal
Article 19	Sénégal
Natural Justice	Sénégal
Forum Civil	Sénégal
RADDHO	Sénégal
SOMISEN	Sénégal
Natural Resource Governance Institute (NRGI)	Sénégal
Women In Mining	Sénégal
ONG Green	Sénégal
Enda Lead	Sénégal
OXFAM	Sénégal

ANNEXES

Liste des participants

Civilité	Prénom et Nom	Organisation	Pays
Mr.	Solomon Ampofo	Friends of the Nations	Ghana
Mr.	Ernest Appiah	Ghana Integrated Aluminum Development Corporation (GIADEC)	Ghana
Ms	Gibril Massie Bah	Centre for Democracy and Human Rights (CDHR)	Sierra Leone
Mr.	Sahr Kendema	Campaign for Good Governance (CGG)	Sierra Leone
Ms.	Isata Mahoi	Consultant	Sierra Leone
Ms.	Faith Nwadishi	Women in Extractives (WIE) / Centre for Transparency Advocacy	Nigéria
Mr.	Peter Egbule	EITI Nigeria	Nigéria
M.	Ibrahima Chérif	Observatoire Guinéen Mines et Métaux (OGMM)	Guinée
M.	Oumar Kanah Diallo	Association Guinéenne pour la Transparence	Guinée
M.	Mohamed Cissé	Consultant	Guinée
M.	Kouman Kobenan Kra Michel	Comité de Développement Local Minier	Côte d'Ivoire
M.	Michel Yoboue	Consultant	Côte d'Ivoire
M.	Ibrahima Gueye	Ministère des Mines et de la Géologie	Sénégal
M.	Demba Seydi	Président Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP)	Sénégal
M.	El Hadji Fallou	Journal l'Observateur	Sénégal
M.	Cheikh Tidiane Touré	Cabinet RCL	Sénégal
Mme	Ghaëls Babacar MBAYE	Citoyens Actifs pour la Justice Sociale (CAJUST)	Sénégal
Dr.	Adama Sadio	Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)	Sénégal
M.	Ousmane Baldé	ONG la lumière	Sénégal
M.	Souleymane Sene	Cabinet RCL	Sénégal
M.	Mamadou Lamine Diagne	AJE	Sénégal
M.	Cheikh Oumar SY	OSIDEA	Sénégal
M.	Abbdoulaye Ndiaye	Article 19	Sénégal
Dr.	Papa Fara Diallo	Président Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP)	Sénégal
M.	Thaddée Seck	Natural Justice	Sénégal
M.	Abdoul Aziz Diop	Forum Civil	Sénégal
M.	Boubacar Tamba	Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP)	Sénégal
M.	Sadikh Niass	RADDHO	Sénégal
Dr.	Djiby Ndiaye	SOMISEN	Sénégal
M.	Abdoulaye Ba	Natural Resource Governance Institute	Sénégal
Mme	Mame Bousso Diop	Women In Mining	Sénégal
Dr.	Anta Sané	Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE)	Sénégal
M.	Issa Thiaw	ONG Green Sénégal	Sénégal
M.	Thialy Faye	OXFAM	Sénégal
M.	Abdoul Malicky Bousso	Forum Civil	Sénégal
Mme	Asna Ndao	Enda Lead	Sénégal

Agenda de l'atelier



Atelier régional de réflexion et de partage des résultats des études sur la gouvernance des ressources naturelles

Gorée, 29 – 30 novembre 2022

AGENDA

Horaire	Méthode	Session	Responsable
Jour 1			
09H00 - 09H05	Agenda	Présentation de l'agenda de l'atelier	Mme Houleymatou Baldé
09H05 - 09H15	Introduction générale	Aperçu général de l'atelier régional : – Présentation du but, des objectifs, de la portée et des attentes.	Mr Kalie Sillah
09H15 - 10H00	Cérémonies d'ouverture	Mot de bienvenue du Directeur Exécutif de l'Institut Gorée	Mr Doudou Dia
		Allocution du Secrétaire General, Ministère des Mines et de la Géologie	Mr Ibrahima Gueye
		Discours de la Secrétaire Générale, Conseil Economique, Social et environnemental (CESE)	Dr. Anta Sané
10H00 - 10H20	Photo de famille et pause-café		
10h20 - 10h55	Diffusion film regards croisés sur le secteur extractif		Mr Koassi Akakpo
10H55 - 11H40	Présentation des résultats de la recherche	Etude sur les réglementations et les politiques en matière de ressources naturelles au Ghana, au Nigeria, en Sierra Leone, en Guinée-Conakry, en Côte d'Ivoire et au Sénégal.	Cabinet RCL Consulting : Mr Souleymane Sene
11 :40 - 13 :30	Plénières, questions et réponses	Commentaires, clarifications, suggestions et recommandations.	Modérateur : Mr Kalie Sillah
13 :30 - 14 :30	PAUSE-DÉJEUNER		
14 :30 - 15 :00	Présentation	Cartographie et analyse des parties prenantes et des acteurs opérationnels :	
		• Sénégal	Mr. Issa Thiaw
		• Guinée	Mr. Mohamed Cissé
	• Côte-d'Ivoire.	Mr. Michel Yoboue	

Horaire	Méthode	Session	Responsable
15 :00 - 15 :30	Plénière	Commentaires, clarifications, suggestions et recommandations	
15 :30 - 16 :00	Présentation	Cartographie et analyse des parties prenantes et des acteurs opérationnels :	
		• Sierra-Leone	Mme Isata Mahoi
		• Ghana	Mme Maybel Acquaye
		• Nigéria.	Mr Peter Egbule
16 :00 - 16 :30	Plénière	Commentaires, clarifications, suggestions et recommandations	
Jour 2			
09H00 - 09H20	Plénière	Récapitulatifs du jour 1	Rapporteur : Dr. Adama Sadio
9 :20 - 10 :00	Présentation des résultats de la recherche.	Etude comparative sur les défis de la gouvernance des ressources naturelles.	Cabinet RCL Consulting : Mr Cheikh Tidiane Touré
10 :00 - 10 :15	PAUSE – CAFÉ		
10 :15 - 12 :00	Plénière, questions et réponses	Commentaires, clarifications, suggestions et recommandations	Modérateur : Mr Kalie Sillah
12 :00 - 13 :00	Plénière	<p>Discutez de la nécessité de mettre en place une plateforme de plaidoyer.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment rendre opérationnel le comité de pilotage et la plateforme de plaidoyer ? • Comment influencer collectivement une distribution juste et équitable des revenus générés par l'extraction des ressources naturelles dans les pays cibles d'Afrique de l'Ouest. • Ce que la société civile devrait faire pour combler les lacunes et relever les défis. • Comment cultiver un engagement fort des parties prenantes pour favoriser l'agenda commun de la gestion efficace de la gouvernance des ressources naturelles ? • Proposer des recommandations réactives aux acteurs étatiques, non étatiques et régionaux sur ce qui doit être fait. 	Participants.

Horaire	Méthode	Session	Responsable
		<ul style="list-style-type: none"> Proposer des mesures, des recommandations et des suggestions clés orientées vers l'action sur les rôles et les responsabilités des membres du conseil de sondage sur la gouvernance des ressources naturelles. 	
13 :00 - 14 :00	PAUSE-DÉJEUNER		
14 :00 - 15 :30	Plénière	Commentaires, clarifications, suggestions et recommandations	
15 :30 - 16 :30	Déclaration	Partenariat et accord de collaboration : <ul style="list-style-type: none"> Sélectionnez des participants pour rédiger une déclaration de partenariat. Lecture de la déclaration de partenariat Signature de la déclaration de partenariat par les participants sélectionnés 	Participants
16 :30 - 17 :00	Fermeture	Cérémonie de clôture	Participants sélectionnés et Directeur Exécutif